

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2020

1. Vérification du quorum

Jean-Luc GADRET, absent excusé, donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY.

2. Nomination du secrétaire de séance

Edith PARADIS est nommée secrétaire de séance.

3. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Taille haies électrique Service Technique : MOTOCULTURE 42 Sarl LTCM (1 639.00 € H.T.)
- Etrave Service Technique : ESCOMEL (5 765.00 € H.T.)
- Barrières pare-neige : KROMM (1 333.00 € H.T.)
- Poubelles + panneaux de signalisation : KROMM (894.31 € H.T.)
- Poubelles déjections canines : PROLIANS (280.98 € H.T.)
- Bancs : GED EVENT (1 631.00 € H.T.)
- Réseau ventilation entrée Salle Polyvalente : CEGIB (2 160.00 € H.T.)
- Alarme incendie entrée Salle Polyvalente : CEGIB (1 332.00 € H.T.)
- Changement caisson VMC Salle de Motricité : LE HERISSON DU VELAY (1 080.00 € H.T.)
- Grilles de séparation local rangement Collèges Complexe Sportif : DESCOURS & CABAUD (3 159.00 € H.T.)
- Modification coffret électrique forain Place Foch : Bernard MOINE (192.00 € H.T.)
- Plans d'évacuation Ecole publique F. Dolto : DESAUTEL (1 127.55 € H.T.)
- Création d'une rampe PMR + calfeutrement des fenêtres Maison des Associations : Maçonnerie ROYER (5 783.00 € H.T.)
- Maîtrise d'œuvre remise en état chemins et voiries suite à orage du 06/08/2019 : AB2R (7 194.59 € H.T.)
- Maîtrise d'œuvre remise en état Camping suite à orage du 06/08/2019 : AB2R (4 441.16 € H.T.)

Mme PEVEL demande si l'étrave est celle qui était prévue d'acheter pour le déneigement des trottoirs, ce que confirme Mme CHABANOLLE.

4. Attribution de la Concession de Service Public par affermage pour l'exploitation du Camping Municipal « La Fressange »

La consultation pour une Concession de Service Public (Délégation de Service Public simplifiée) par affermage pour l'exploitation du Camping Municipal « La Fressange » a été lancée le 31/12/2019. Le dépôt des offres était fixé au lundi 20/01/2020 à 17 heures.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 21/01/2020 à 18 heures.

M. LARGERON explique que pendant la période de publication de l'annonce légale, nous avons eu 40 clics sur l'annonce, 11 dossiers ont été téléchargés. Sur ces 11 dossiers, nous avons eu 4 demandes en Mairie. Il y a eu 2 visites du camping.

Deux offres ont été déposées :

- par la Sas RATATOUILLE représentée par Mme FORTÉ, habitante de Saint-Didier en Velay, déposée en Mairie ;

- par un groupe de 3 personnes M. CORTAY, Mr THEVENET et M. FAVARD, envoyée sur la messagerie de Mme DAMON.

La seule offre réglementaire était celle de Mme Forté.

Pour ce dossier il était demandé aux candidats une lettre « administrative », une attestation sur l'honneur, la capacité financière, la présentation du candidat, ses références professionnelles, la commercialisation du projet, une lettre de motivation, un budget prévisionnel, la visite obligatoire du Camping.

Le dossier de Mme Forté est réglementaire. Elle a présenté un projet mûri, clair, avec un gros travail sur l'accueil des camping-cars (installation d'une aire de camping-cars) afin que les campeurs puissent faire une vidange de leur installation.

Elle souhaiterait créer un espace de restauration avec des produits de circuit court dans une petite caravane derrière l'accueil.

Mme PEVEL ajoute que c'est un dossier très bien construit avec un plan de financement qui semble tenir la route, sur la durée de la DSP (3 ans).

M. SALGADO demande qui va entretenir les bâtiments, qui tond la pelouse, qui fait les investissements, qui fait la communication, qui fait les encaissements, quel est le prix du bail, que fait-on en cas d'insolvabilité de l'exploitant ?

M. LARGERON répond que tous ces points sont stipulés dans la DSP, l'entretien courant se fait par le délégataire, la Commune prend en charge l'entretien des bâtiments durs (accueil et deux sanitaires) et l'élagage. La tonte de la pelouse est à la charge du délégataire, ainsi que l'entretien des chalets, les peintures et l'encaissement. Pour la première tonte un partenariat a été proposé avec la Commune.

Mme PEVEL précise que Mme Forté souhaite faire appel à « Coup de Pouce Pour l'emploi » pour effectuer les travaux d'entretien.

M. SALGADO trouve dommage de ne pas avoir prévu une DSP sur une année au lieu de trois ans, en période d'élection et en période de révision de PLU. Il regrette que l'on bloque le site du Camping pour trois années. On aurait pu prévoir la modification du zonage sur une partie du Camping.

M. LARGERON précise que la Commune souhaite continuer une activité touristique.

Mme PEVEL répond que personne n'aurait pu s'engager sur un plan d'investissement sur un an.

M. LARGERON précise que le loyer demandé est de 833.33 € H.T. par mois, soit 1 000 € T.T.C. sur douze mois.

Mme MANCINI demande si une rencontre est prévue avec Mme Forté, M. LARGERON répond que la Commune l'a déjà rencontrée, suite à la CAO.

Mme PEVEL précise que dans le cahier des charges il est prévu que ce sera le Conseil Municipal qui votera les tarifs.

M. LARGERON ajoute que les objectifs ont été précisés au délégataire, c'est-à-dire maintenir une activité touristique, dirigée vers du Tourisme Vert, et au bout des trois ans retrouver nos étoiles perdues.

Mme PEVEL ajoute que Mme Forté souhaite faire tourner le camping au maximum d'Avril à Octobre.

M. LARGERON informe le Conseil Municipal que cette année il y a le Championnat de France de Pétanque UFOLEP sur St Etienne, de ce fait, tous les chalets seront loués le 1^{er} week-end de juillet.

M. BRUYERE demande combien cela représente d'heures pour le personnel du service technique sur une saison. M. ROUSSET et M. RIOCREUX ne connaissent pas le nombre d'heures exactes allouées à ces tâches.

Il vous est proposé d'attribuer la Concession de Service Public par affermage pour l'exploitation du Camping Municipal « La Fressange » à la Sas RATATOUILLE pour une durée de 3 années à partir de la saison 2020.

Voté à la majorité (5 abstentions).

5. Vote des tarifs 2020 du Camping Municipal « La Fressange »

M. LARGERON rappelle les tarifs 2019 du Camping Municipal « La Fressange ».

Mme Forté propose de créer des nouveaux tarifs pour 2020 :

- Forfait vidange de camping-car : 1 plein d'eau, 1 vidange des eaux usées à 8 €,
- Forfait aire de camping-car : 1 ou 2 nuits maxi de stationnement, électricité, 1 plein d'eau, 1 vidange des eaux usées
 - Du 30/04 au 19/06 et du 15/08 au 04/10 : 15 € la nuit
 - Du 20/06 au 14/08 : 20 € la nuit

L'aire pour les camping-cars que Mme Forté souhaite créer se situera entre le sanitaire et le chalet n°5.

Mme Forté propose les dates d'ouverture suivantes :

- H.L.L. : du 10/04 au 30/10
- Résidents et campeurs de passage : du 30/04 au 04/10
- Tentes-lodges : du 20/06 au 04/09

M. LARGERON précise que nous lui demandons dès le mois de Novembre de présenter sa nouvelle politique tarifaire pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal vote les tarifs 2020 du Camping Municipal « La Fressange » proposés.

Voté à l'unanimité.

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie pour le Budget Camping

M. LARGERON propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie contractée pour le Budget Camping.

Les conditions de renouvellement de la ligne de trésorerie actuelle sont les mêmes que celles de 2019 :

- Montant : 80 000 €
- Taux fixe : 0.99 %
- Commission de non-utilisation : 0.25 %
- Frais de dossier : 0.20 % du montant

Mme PEVEL demande pourquoi ne pas diminuer cette ligne de trésorerie qui nous coûte, question à laquelle Mme DAMON répond qu'il faut attendre la fin de la 1^{ère} année de DSP pour pouvoir la diminuer.

Voté à l'unanimité.

7. Avance remboursable du Budget Commune au Budget Camping

M. LARGERON propose au Conseil Municipal de verser une avance remboursable d'un montant de 6 500 € du Budget de la Commune au Budget du Camping.

Au 29 Janvier 2020, nous avons un montant de 1 602 € en trésorerie, sachant que des échéances d'emprunts trimestrielles seront à payer au 1^{er} Mars et au 15 Mars, ainsi que des factures d'EDF et de VEOLIA.

Mme PEVEL demande si Mme Forté aura la charge de ces contrats (électricité, eau, téléphone). M. LARGERON explique que nous avons eu la réponse du Centre des Finances Publiques de Saint-Didier en Velay : il sera possible que la Commune continue de payer les factures et elles nous seront remboursées par Mme Forté, cela nous évitera de changer tous les contrats. Ces dépenses interviennent en plus de la redevance mensuelle à payer par Mme Forté.

Voté à l'unanimité.

8. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Mr le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire informe par courrier en date du 10 décembre 2019 que depuis la modification statutaire de 2017, dix des onze Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre

de la Haute-Loire ont délibéré pour adhérer au Syndicat et lui transférer la compétence des travaux d'éclairage public et de maintenance et entretien de l'éclairage public des sites du domaine et des équipements communautaires (ZI, ZA, abords des bâtiments intercommunaux...).

Afin de pouvoir finaliser l'intégration de ces EPCI à fiscalité propre dans le Syndicat, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de clarifier la nature du Syndicat.

En application des dispositions des articles L.5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérentes au Syndicat de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires.

M. MOULIN propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver les nouveaux statuts adoptés à l'unanimité par le Comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire réuni en Assemblée Générale le 9 décembre dernier et leur Annexe 1,
- D'approuver l'adhésion au Syndicat des 10 Etablissements de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre.

Mme PEVEL remarque que seule la Communauté de Communes « Loire-Semène » n'adhère pas au Syndicat.

M. MOULIN explique que nous sommes toujours adhérents, la Communauté de Communes « Loire-Semène » est absente, nous ne connaissons pas les raisons de cette absence. M. PRORIOL précise bien que cette modification des statuts ne modifie en rien les relations qui unissent depuis plus de 70 ans le Syndicat et ses communes adhérentes.

Mme PEVEL relève, en Page 8 : « ce syndicat a pris en compétence le groupement de commande sur l'achat de l'électricité » ceci concerne uniquement l'éclairage public ou les marché d'électricité ? De plus elle s'interroge sur l'avantage financier par rapport à un marché national de l'électricité aujourd'hui intéressant. Pourquoi leur accorder ce type de compétence ? Ne faudrait-il pas que cette compétence soit facultative ?

M. MOULIN précise qu'en 2017 la dernière modification permettait d'intégrer dans les statuts de la compétence facultative le déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques. Le Syndicat est venu à saint Didier pour étudier les emplacements de bornes, nous avons donc eu une avancé, nous n'avons pas de réponses actuellement.

Voté à l'unanimité.

9. Clôture du Budget Eau

Mme CHABANOLLE informe le Conseil Municipal de la modification des statuts de la Communauté de Communes « Loire-Semène » par arrêté N°BCTE/2019/183 du 26/12/2019 approuvant la prise de compétence « Eau ».

Il est proposé au Conseil Municipal de prononcer la clôture du Budget Eau de la Commune au 31/12/2019.

Voté à l'unanimité.

10. Avenant N°2 – Convention de gestion de l’assainissement avec la Communauté de Communes « Loire-Semène »

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au bénéfice de la Communauté de Communes « Loire-Semène » au 1^{er} janvier 2018, le bureau communautaire du 29 octobre 2019 a approuvé la reconduction des conventions de gestion avec ses communes-membres, pour un an renouvelable une fois.

Mme le Maire propose d’approuver l’avenant N°2 à la convention de gestion de l’assainissement avec la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

La Communauté de Communes a versé 12 924 € en 2018 et en 2019 pour les heures effectuées par les employés de la Commune dans le domaine de l’assainissement.

Mme PEVEL demande où nous en sommes pour l’analyse des réseaux ? M. MOULIN répond que le diagnostic des réseaux d’assainissement est en cours.

Voté à l’unanimité.

11. Adhésion à la procédure de marché public lancée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour les contrats d’assurance des risques statutaires

Mme CHABANOLLE informe le Conseil Municipal que la Commune n’adhère pas, à ce jour, au contrat de groupe du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour les contrats d’assurance des risques statutaires. Notre contrat avec le CIGAC arrive à terme, comme celui du Centre de Gestion, au 31 décembre 2020.

C’est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d’adhérer à la procédure de marché public lancée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour les contrats d’assurance des risques statutaires. La décision éventuelle d’adhérer aux conventions proposées fera l’objet d’une délibération ultérieure.

Mme BALLOT demande ce qu’est le risque statutaire ? Mme DAMON répond qu’il s’agit de contrats d’assurance contractés par la Commune pour couvrir les risques concernant les agents :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service et de maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l’enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d’office, allocation d’invalidité temporaire ;
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Voté à l’unanimité.

12. Questions diverses

- Renouvellement du contrat CUI de M. Ludovic FAURIE du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020. C’est un contrat de travail à raison de 35 heures/semaine. La prise en

charge de l'Etat est de 26 heures par semaine au taux de 40 % alors que pour le 1^{er} contrat de 6 mois, la prise en charge de l'Etat était de 26 heures par semaine au taux de 60 %.

- Travaux de la Halle : les travaux ont pris du retard au départ, mais on récupère le retard grâce à la météo clémente. D'ici 10 jours, début de la pose de la charpente.
- Partenariat avec la Comédie de Saint-Etienne : spectacle « Marry me Bassiani » le jeudi 30 janvier à 20 heures à la Comédie de Saint-Etienne. Il reste encore 5 places au tarif de 11 € pour adulte et de 6 € jusqu'à 18 ans.
- Lou-Line Crozet a intégré le Conseil Municipal des Adolescents (élève en 4^{ème} au Collège Roger Ruel).
- Mme PEVEL demande pourquoi il n'y a pas eu de mot de l'opposition sur le bulletin municipal. Mme CHABANOLLE a eu l'information que l'année avant les élections il n'y a pas de mot. M. DUFAURE DE CITRES souhaiterait connaître l'article précisant la non sollicitation de l'opposition.
- Mme PEVEL demande si RTE s'est acquitté de l'aide financière de 200 000 € accordée à la Commune pour l'aménagement de la RD 500. Mme CHABANOLLE répond que l'aide devrait être versée d'ici une dizaine de jours.
- Mme PEVEL demande quel montant par pylône sera versé par RTE à la Commune, combien avons-nous de pylônes, et quelles recettes la commune peut-elle espérer. Mme PERAUD répond que cela a déjà été évoqué lors de précédents conseils. Il s'agit de 17 pylônes.
- Mme PEVEL demande le coût des travaux du goudronnage du petit morceau de terre avec une bordure au 26/27 rue de Robert. M. MOULIN répond que cela a coûté un peu plus de 2 000 € mais que cela aurait été le même montant si l'entreprise était intervenue pendant les travaux.
- Mme PEVEL précise qu'il y a de plus en plus de dégradation des panneaux de signalisation. Elle précise qu'un panneau de limitation à 30 km/h a été installé 20 mètres après la fin de limitation de la zone 30 km/h. M. MOULIN indique que ce panneau est à déplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Mme le Maire,



M. CHABANOLLE.